

**NOTE SYNTHETIQUE  
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2026  
VOTÉ LE 03 MARS 2026**

**BUDGET PRINCIPAL 2026**

Le cadre général du budget

Conformément à l'article L1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2026 a été voté le 03 mars 2026 par le conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon et de la Région chaque fois que possible.

**Données synthétiques sur la situation financière de la commune**

La population totale de Sevrey : source INSEE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 310 hab	1 315 hab	1 284 hab	1 258 hab	1 231 hab	1 223 hab

On constate une diminution du nombre d'habitants.

**L'analyse des ratios de Sevrey :**

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : 1 314.34 €/habitant

Hausse de 6.7 % par rapport au BP 2025.

Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : 1 187.71 €/habitant

Baisse de 5.8 % par rapport au BP 2025.

Produit des impositions directes / population : 922 €/habitant

Plus aucun ménage ne paie de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Le Budget primitif est établi avec le maintien des taux d'imposition pour 2026. Les taux d'imposition des taxes locales s'établissent ainsi :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.50 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.97 %

Taxe d'habitation : 10.97 %

Les taux des taxes seront votés ultérieurement (après les élections municipales de mars 2026).

Le produit des taxes locales après application du coefficient correcteur est estimé à 640 000 € en 2026.

Le montant des compensations est estimé à 488 000 € en 2026.

Dépenses brutes d'équipement / population : 1 095.08 €/habitant

Baisse de 13.90 % par rapport au BP 2025.

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat immobilier, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de matériel, ainsi que tout autre instrument de travail durable.

Encours de la dette/population : 0 €/habitant

La dette s'est éteinte en 2024. Il n'y a plus d'emprunt en cours.

DGF (dotation globale de fonctionnement) / population : 61.32 €/habitant

Baisse de 16 %.

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible. Cette année on dénote une baisse de la population.

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 0.3631

Ce ratio (-5.20 % par rapport au BP 2025) mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

(Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette)/Recettes réelles de fonctionnement : 1.1066

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement courant. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Dépenses brutes d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement : 0.922

Ce ratio s'appelle le taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse.

Dettes / Recettes réelles de fonctionnement : 0

Ce ratio s'appelle le taux d'endettement, il mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse. Il est nul ; l'unique emprunt de la commune s'est éteint en 2024.

## **BUDGET PRIMITIF 2026**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

## **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 70 = produits des services et du domaine : 77 279 € (+ 19 %)

Par rapport à 2025, ce chapitre est en hausse en raison de l'augmentation de la fréquentation des services périscolaires.

Chapitre 73 = impôts et taxes : 145 000 € (-0.35 %)

✕ La prise en compte du FPIC est estimative et pourra faire l'objet d'une décision modificative quand les montants définitifs seront arrêtés par le Grand Chalon.

Chapitre 731 = Fiscalité locale : 640 250 € (-0.51%)

On notera :

✕ Le maintien des taux.

Le montant est estimé. Il sera connu lors du vote des taux des taxes devant intervenir après les élections municipales de mars prochain lorsque l'état 1259 aura été notifié par les services fiscaux.

Chapitre 74 = dotations et participations : 563 960 € (- 16.10 %)

Prévision d'une baisse du montant de la DGF.

Compte 74833 : inscription du montant perçu en 2025 : on notera un montant perçu en 2025 inférieur à la prévision de l'état 1259 pour 2025 (dégrèvement de taxe foncière suite à réclamation).

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante : 11 000 €

Stabilité du chapitre. Il s'agit notamment des loyers encaissés.

Chapitre 013 = atténuations de charges : 15 150 € (+1.60%)

Ce chapitre enregistre notamment les remboursements de l'assurance du personnel pour les accidents du travail, les arrêts maladie, les congés maternité et paternité non prévisibles et fluctuants.

Résultat de fonctionnement reporté : 1 345 051.31 €

Affectation du résultat 2025 en investissement compte 1068 de 463 249.88 €.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 = charges à caractère général : 609 420 € (+ 7.24 %)

Augmentation des dépenses :

✕ de gaz

✕ d'alimentation : la commune envisage de continuer à faire appel à un prestataire pour la restauration scolaire.

✕ d'études : diagnostic énergétique.

Diminution des dépenses :

✕ d'électricité

✕ de fournitures de petit équipement

Chapitre 012 = charges de personnel : 583 740 € (+ 0.59 %)

Stabilité des dépenses de ce chapitre.

Ce chapitre enregistre exclusivement les dépenses relatives au personnel communal.

Les faits notables sont :

✕ La présence d'un apprenti en Bac pro au service technique.

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : 396 580 € (+13.45 %)

Augmentation des indemnités des élus : +8%

Augmentation des contributions obligatoires : + 29.77 %

Maintien des subventions aux associations

Chapitre 66 = Charges financières : 500 €

Extinction de l'unique emprunt en 2024.

Chapitre 67 = Charges exceptionnelles : 2 000 €

Dépenses imprévisibles et fluctuantes.

Chapitre 68 = Dotation provisions : 3 200 €

Dépenses fluctuantes.

Chapitre 014 = Atténuation de produits : 12 000 €

Stabilité des dépenses.

Chapitre 042 = Dotation aux amortissements : 30 242.35 €

Montant des amortissements du compte 204.

Virement à la section de fonctionnement : 1 159 947.96 €

## L'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### **Principaux investissements pour 2026**

\* Cimetière : 6 000 € de dépenses nouvelles et 200 € de RAR (restes à réaliser)

✕ Transfert de tombes

\* Terrain de sport : 20 000 €

✕ Sécurisation entre du stade Lucien Morey

\* Aire de jeux : 3 000 € de dépenses nouvelles et 11 746.85 € de RAR

✕ Installation d'un abri et d'équipements sur l'aire de skate

\* Mairie : 88 078 € de dépenses nouvelles et 3 619.06 € de RAR

✕ Rénovation : éclairage, peintures salle du conseil municipal, huisseries

\* Ecole élémentaire : 384 644 € de dépenses nouvelles et 3 256 € de RAR

✕ Végétalisation de la cour

✕ Construction d'un auvent

✕ Acquisition de mobilier

✕ Rénovation : radiateurs, peintures intérieures

\* Ecole maternelle : 76 500 € de dépenses nouvelles et 7 147.57 € de RAR

✕ Acquisition de mobilier

✕ Rénovation : peintures intérieures, faux plafond

✕ Réfection de la toiture et isolation

✕ Aménagement de la cour : installation d'une cabane, traçage au sol

\* Bibliothèque municipale : 3 500 € de dépenses nouvelles

✕ Acquisition d'ouvrages

\* Salle polyvalente : 31 200 € de dépenses nouvelles et 1 738.48 € de RAR

✕ Acquisition de matériel : tables, porte-manteaux

✕ Travaux de peinture

\* Garderie périscolaire : 400 € de dépenses nouvelles et 124.50 € de RAR

✕ Téléphonie

✕ Acquisition de jeux

\* Ateliers : 107 000 € de dépenses nouvelles

✕ Remise en état du camion benne

✕ Acquisition d'outillage

- \* Espace Culturel : 15 000 € de dépenses nouvelles
  - ✕ Etude et travaux d'acoustique
- \* Espace périscolaire : 15 000 € de dépenses nouvelles
  - ✕ Etude et travaux d'acoustique
- \* Restaurant scolaire : 1 200 € de dépenses nouvelles
  - ✕ Acquisition de casiers
- \* Bâtiment 37 rue Verchère : 2 000 € de dépenses nouvelles et 4 000 € de RAR
  - ✕ Etude
- \* Outillage technique : 6 000 € de dépenses nouvelles
  - ✕ Acquisition de décorations de Noël
- \* Acquisitions diverses : 15 800 € de dépenses nouvelles
  - ✕ Matériel informatique
  - ✕ Mobilier
  - ✕ Matériels divers : cabanes à livres, récupérateur d'eau
- \* Voiries diverses : 458 468.31 € de dépenses nouvelles et 132 376.04 € de RAR
  - ✕ Réfection de l'impasse René Dodille après travaux
  - ✕ Création de places de stationnement
  - ✕ Carrefour à feux (D906) : participation financière aux travaux
  - ✕ Fossés
  - ✕ Chemins divers
  - ✕ Voies douces : Bourg/Stade de foot
  - ✕ Aménagement du terrain en face de la Boulangerie
  - ✕ Complément de la vidéoprotection
  - ✕ Mise en place de signalisation horizontale et verticale et sécurisation des piétons
- \* Acquisition de terrains : 150 000 € de dépenses nouvelles
- \* Aménagement de terrains : 32 000 € de dépenses nouvelles
  - ✕ Acquisitions d'arbres et arbustes

**Recettes :**

- ✕ Subventions : 445 976.33 € dont 164 600 € de Restes à réaliser
- ✕ Compte 1068 (affectation du résultat de fonctionnement 2025) : 463 249.88 €
- ✕ FCTVA : 90 000 €
- ✕ Amortissements : 30 242.35 €
- ✕ Autofinancement : 1 159 947.96 €